



L'histoire des droits de l'enfant

© UNICEF France/Scarlatine



INTRODUCTION

Les droits de l'enfant : un concept récent

Les enfants n'ont pas toujours occupé la place qu'ils occupent actuellement dans notre société. Pendant des siècles, ils ont été exploités, abandonnés, vendus en toute impunité. La notion de droit pour les enfants est un concept récent qui est issu d'une prise de conscience internationale au début du XIX^e siècle (premières lois en France et en Grande-Bretagne contre le travail des enfants). Cependant, il va falloir attendre des siècles pour que l'enfant soit considéré comme un être à part entière.

Dr Janusz Korczak (1878-1942) : père des droits de l'enfant, ami des enfants, médecin-pédiatre et écrivain, a repensé l'éducation et le statut de l'enfant, dès le début du XX^e siècle. Il fut le premier à affirmer, dans les années 20, les droits spécifiques des enfants et à réclamer pour eux une Charte de la Société des Nations. Ses idées ont beaucoup inspiré la Convention internationale des droits de l'enfant.

QU'EST-CE QUE LA CIDE ?

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un ensemble de principes et d'obligations universellement reconnus qui affirme que la recherche d'une société juste et pacifique passe avant tout par **le respect des droits de l'enfant**.

La CIDE (1989) pose une nouvelle conception de l'enfant : elle reconnaît que les enfants ont des **besoins spécifiques** et prône **l'intérêt supérieur de l'enfant**. Alors que, pour la plupart des dictionnaires, l'enfant est un « être humain, de la naissance à l'âge de la puberté », la CIDE le définit comme tout individu de moins de 18 ans (article 1), membre d'une famille et d'une communauté et lui reconnaît des droits et des responsabilités en fonction de son âge et de sa maturité.

L'APPLICATION DE LA CIDE

L'Unicef est la seule agence des Nations unies spécifiquement consacrée à l'enfance. L'article 45 de la CIDE énonce que **l'Unicef est juridiquement tenu de promouvoir et de veiller au respect des droits de l'enfant**. Autrement dit, la Convention internationale des droits de l'enfant est la « colonne vertébrale » de l'Unicef.

QUELQUES REPÈRES...

- **Début XIX^e siècle** : Premières lois en France et en Grande Bretagne contre le travail des enfants.
- **1920-1942** : Le Dr Janusz Korczak défend les droits de l'enfant et réclame pour eux une charte de la SDN.
- **1924** : Déclaration de Genève.
- **1946** : Création de l'Unicef.
- **1959** : Déclaration des droits de l'enfant.
- **1979** : Année internationale de l'enfant.
- **1989** : Convention internationale des droits de l'enfant.
- **1990** : Sommet mondial pour l'enfance à New York.
- **2000** : 2 protocoles facultatifs sont ajoutés à la CIDE (concernant le trafic d'enfants, la prostitution enfantine, la pornographie enfantine et l'implication d'enfants dans des conflits armés). Ils entreront en vigueur en 2002.



- **2002** : Forum des enfants (session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies).
- **2007** : Sommet « Un monde digne des enfants + 5 » (bilan mondial sur les droits de l'enfant).
- **2009** : 20^e anniversaire de la CIDE.

EXPLOITATIONS PÉDAGOGIQUES

Les problématiques soulevées

→ Pourquoi définir l'enfant et ses droits ?

La CIDE affirme clairement qu'un enfant est un être humain de moins de dix-huit ans. Ainsi la CIDE, ouvre à l'enfant comme à tout adulte l'accès aux droits de l'Homme, et notamment des droits à la dignité et au respect. Au Moyen Âge, les enfants étaient la propriété des parents et plus particulièrement du père qui avaient sur eux droit de vie et de mort.

La CIDE reconnaît les enfants dans leur situation d'enfants. Elle tient compte de leur développement pour leur permettre progressivement d'exercer tous les droits.

La CIDE leur reconnaît en effet des droits passifs comme le droit à la protection et des droits actifs qu'ils exercent et qui vont leur permettre en les exerçant d'acquérir de plus en plus d'autonomie.

→ Droits de l'enfant et savoir-être : quelle interaction ?

Devenir progressivement un adulte, c'est-à-dire conquérir l'autonomie responsable.

Au cours de ce cheminement, l'enfant prend conscience des effets de ses comportements, de ses actes, c'est-à-dire de sa responsabilité.

Activités et pistes de réflexion possibles (à adapter en fonction de l'âge des enfants)

- Construire une frise historique : époques/activités enfantines.
- Mettre en relation les époques historiques/les systèmes d'éducation.